UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

603 *rd MEETING: 19 SEPTEMBER 1952*

603 *ème SEANCE: 19 SEPTEMBRE 1952*

SEPTIEME ANNEE

CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Page

Provisional agenda (S/Agenda 603) 1

Adoption of the agenda 1

Admission of new Members: (*b*) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672 and S/2706) (*continued*) 1

TABLE DES MATIERES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 603) 1

Adoption de l'ordre du jour 1

Admission de nouveaux Membres: *b*) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672 et S/2706) (*suite*) 1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.

SIX HUNDRED AND THIRD MEETING

Held in New York, on Friday, 19 September 1952, at 10.30 a.m.

SIX CENT TROISIEME SEANCE

Tenue à New-York, le vendredi 19 septembre 1952, à 10 h. 30.

President: Mr. J. MUNIZ (Brazil).

Present: The representatives of the following countries: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda 603)

1. Adoption of the agenda.
2. Admission of new Members:
   (*a*) Consideration of resolution 506 (VI) of the General Assembly;
   (*b*) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672 and S/2706).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT: The provisional agenda for today's meeting has been drawn up in conformity with rule 10 of the Security Council's provisional rules of procedure. The agenda is the same as that adopted at our last meeting, with the necessary deletion. If there are no objections, I shall take it that the agenda is adopted, subject to the same reservations as were made at previous meetings.

The agenda was adopted.

Admission of new Members: (*b*) New applications for membership (S/2446, S/2466, S/2672 and S/2706) (*continued*)

2. The PRESIDENT: The Security Council will now resume its discussion of sub-item 2 (*b*) of the agenda.

3. Mr. AUSTIN (United States of America): The United States is among those thirty States that have recognized Vietnam, Laos and Cambodia. Each of these States has shown in concrete ways its desire to make constructive contributions to the United Nations and to the principles of the Charter.

4. First of all, they have each given demonstration of this by their memberships in the United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization, the Food and Agricultural Organization, the World Health Organization, the International Telecommunication Union and the Universal Postal Union; Vietnam is also a member of the International Labour Organisation.

Président: M. J. MUNIZ (Brésil).

Présents: Les représentants des pays suivants: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda 603)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres:
   a) Examen de la résolution 506 (VI) de l'Assemblée générale;
   b) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672 et S/2706).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): L'ordre du jour provisoire de la séance d'aujourd'hui a été établi conformément aux dispositions de l'article 10 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Cet ordre du jour est le même que celui que le Conseil a adopté à sa dernière séance, sauf la suppression nécessaire. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que l'ordre du jour est adopté avec les réserves qui ont été formulées aux séances précédentes.

L'ordre du jour est adopté.

Admission de nouveaux Membres: *b*) Nouvelles demandes d'admission (S/2446, S/2466, S/2672 et S/2706) (*suite*)

2. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je propose au Conseil de poursuivre l'examen de l'alinéa 2, *b*, de son ordre du jour.

3. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Les Etats-Unis sont parmi les trente Etats qui ont reconnu le Vietnam, le Laos et le Cambodge. Chacun de ces Etats a prouvé d'une manière concrète son désir d'apporter une contribution constructive à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et à la mise en œuvre des principes de la Charte.

4. Tout d'abord, chacun d'eux l'a démontré en adhérant à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, à l'Organisation mondiale de la santé, à l'Union internationale des télécommunications et à l'Union postale universelle. Le Vietnam est également membre de l'Organisation internationale du Travail.

5. Secondly, each of these applicants is also an associate member of the Economic Commission for Asia and the Far East.

6. Furthermore, Vietnam has made or pledged contributions to the United Nations programmes for Korea, Palestine and Technical Assistance. Cambodia has made or pledged its contributions for Korea and Technical Assistance.

7. Thus, in addition to filing their respective formal declarations, they have accepted the obligations contained in the Charter. These applicants have shown their desire to participate in and contribute to the development of international co-operation.

8. The United States warmly supports each of these three applications and will vote in favour of each of them.

9. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The principle of simultaneity in the consideration of the question of the admission of new Members to the United Nations was confirmed at our [*602nd*] meeting yesterday as the result of a light-hearted act by the French representative. He asked the President for permission to speak on three applicants at once, that is to say, to consider three applications for membership at one and the same time. We cannot but welcome the fact that the principle of simultaneity is beginning to gain recognition in the Security Council.

10. In accordance with this principle, I intend to speak on four, not three, applications for membership at once, since the Security Council has received not three, but four applications from Indo-China and all these applications are to be found on the Council's agenda.

11. The French Minister for Foreign Affairs submitted to the Council three applications for membership in the United Nations, from Bao Dai's Vietnam, the Kingdom of Laos and the Kingdom of Cambodia, which were established in Indo-China by French ruling circles with the help and assistance of the ruling circles in the United States. The mere fact that a special official statement by a French Minister was needed for the submission of these applications to the United Nations gives a true idea of the kind of "States" these are and of their degree of independence or, more properly, of the extent to which they are dependent and puppet States.

12. As early as 29 December 1951, the Security Council received a telegram from the Government of the Democratic Republic of Vietnam containing an application for the admission of the Republic to membership in the United Nations [*S/2466*]. This telegram, which was issued as a Security Council document, formally apprised the Council that the Democratic Republic of Vietnam had applied for membership as early as 22 November 1948 [*S/2780*] and that the Government of that Republic had even then declared that it was the sole legitimate government of Vietnam, that it wished to confirm that it assumed the obligations laid down in the United Nations Charter, and that it would fulfil those obligations.

13. The application also contained the following statement:

5. Deuxièmement, chacun de ces candidats est membre associé de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient.

6. Qui plus est, le Vietnam a apporté ou s'est engagé à apporter une contribution aux programmes d'assistance des Nations Unies concernant la Corée et la Palestine et au programme d'assistance technique. Le Cambodge contribue ou s'est engagé à contribuer au programme d'assistance pour la Corée et au programme d'assistance technique.

7. Ainsi, ces pays n'ont pas fait que présenter une déclaration formelle; ils ont accepté les obligations énoncées par la Charte. Ils ont montré qu'ils sont désireux de participer à la coopération internationale et de contribuer à son développement.

8. Les Etats-Unis appuient chaleureusement ces trois demandes d'admission et voteront en faveur de chacune d'elles.

9. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): A la séance d'hier [*602ème séance*], le représentant de la France a très heureusement préconisé d'appliquer le principe de la simultanéité à l'examen de la question de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies. Il vous a demandé, Monsieur le Président, la permission de parler en même temps de trois candidats, c'est-à-dire d'examiner simultanément trois demandes d'admission. On ne peut que se féliciter du fait que le principe de la simultanéité commence à conquérir droit de cité au Conseil de sécurité.

10. Me conformant à ce principe, je me propose de parler simultanément, non pas de trois, mais de quatre demandes d'admission, puisque le Conseil de sécurité a reçu, non pas trois, mais quatre demandes émanant d'Indochine, et que ces demandes sont toutes inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

11. Le Ministre des affaires étrangères de la France a présenté au Conseil de sécurité trois demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies, celles du Vietnam de Bao-Daï, du royaume du Laos et du royaume du Cambodge, entités que les milieux dirigeants français ont créées en Indochine avec l'aide et la participation des milieux dirigeants des Etats-Unis. Le fait même qu'il ait fallu une démarche officielle d'un ministre français pour présenter ces demandes à l'Organisation des Nations Unies indique assez bien ce que sont en réalité ces "Etats" et dans quelle mesure ils sont indépendants ou plutôt, dépendants; il s'agit en fait de simples marionnettes.

12. Cependant, dès le 29 décembre 1951, le Conseil de sécurité a reçu un télégramme émanant du Gouvernement de la République démocratique du Vietnam et par lequel celui-ci demandait l'admission de cette république à l'Organisation des Nations Unies [*S/2466*]. Par ce télégramme, publié sous forme de document du Conseil de sécurité, les membres du Conseil ont appris officiellement, pour la première fois, que la République démocratique du Vietnam avait déjà présenté une demande d'admission le 22 novembre 1948 [*S/2780*]; le gouvernement de cette république avait déclaré, dès cette date, qu'il était le seul gouvernement légal du Vietnam, qu'il acceptait les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies et qu'il remplirait ces obligations.

13. Cette demande contenait également le passage suivant:

"Vietnam has been an independent sovereign State since 2 September 1945 following upon the Allied victory over Japan, to which it contributed heavily in bloodshed and resources. It was recognized by France by the Agreement of 6 March 1945. The Government of the Democratic Republic of Vietnam was regularly appointed by the Vietnam National Assembly after the general elections of 6 January 1946, which were based on the principle of universal, secret and direct suffrage".

14. It is widely known, from official documents published by the Government of the Democratic Republic of Vietnam and from Press reports, that seven years ago, in August 1945, the people of Vietnam, aspiring to freedom and national independence, rose against the Japanese invaders who at that time had established their domination in Indo-China with the complicity and consent of the Frenchmen who ruled Indo-China at that time. The uprising ended with the victory of the Vietnam people and the overthrow of the puppet régime by which the Japanese imperialists were supported.

15. It is a well-known fact that, as early as 1940, the French ruling circles concluded an agreement with the Japanese imperialists, giving them full control over Indo-China and affording them every opportunity to exploit the territory of Indo-China in the struggle against the Chinese people.

16. Japanese troops occupied Indo-China, converting it from a French into a Japanese colony. Hence, long before the outbreak of the war in the Pacific, France renounced Indo-China and gave it over to the Japanese imperialists. A deal was concluded between the ruling circles in France and Japan. The people of Indo-China passed from hand to hand, from one colonizer to another. The transaction was effected behind the people's back, without their knowledge or consent. Their answer to it was a courageous, heroic struggle conducted under the onerous conditions of the Japanese occupation. In 1941, the first steps were taken toward the creation of a partisan army, and the Democratic Front for the Independence of Vietnam was established.

17. By the end of 1944 partisan detachments had liberated seven provinces of northern Vietnam and national organs of authority were established in the liberated areas.

18. The Democratic Front and the partisan forces of the Vietnam people became such a considerable force that even the Japanese militarists with their vaunted "invincibility and omnipotence" could not handle them. They were compelled to carry out a number of manœuvres. The Japanese imperialists took the course of setting up puppet "national States" in Indo-China under their control, headed by feudal landowning and reactionary comprador elements which had previously served the French colonizers and had subsequently gone over to the service of the Japanese invaders.

19. The Democratic Front of Vietnam and the rebel army of Vietnam patriots intensified the national-liberation resistance. The liberated territories were officially combined into a single liberated area.

"Le Vietnam est depuis le 2 septembre 1945 un Etat souverain et indépendant à la suite de la victoire alliée sur le Japon, à laquelle il a apporté une lourde contribution de sang et de ressources. Il a été reconnu par la France par la Convention du 6 mars 1946. Le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam a été régulièrement désigné par l'Assemblée nationale vietnamienne, issue des élections générales du 6 janvier 1946 fondées sur le principe du suffrage universel, secret et direct."

14. Il ressort clairement des documents officiels publiés par le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam et des articles de presse qu'en août 1945, c'est-à-dire il y a sept ans, le peuple du Vietnam, animé par le désir de liberté et d'indépendance nationale, s'est soulevé contre les occupants japonais, qui avaient à l'époque établi leur domination sur l'Indochine, de concert avec les dirigeants français d'alors et avec leur accord. Ce soulèvement s'est terminé par la victoire du peuple vietnamien et par le renversement du régime de fantoches sur lequel s'appuyaient les impérialistes japonais.

15. Comme on le sait, les milieux dirigeants français avaient, dès l'année 1940, conclu un accord avec les impérialistes japonais, leur livrant complètement l'Indochine et leur donnant toutes les possibilités d'utiliser le territoire de l'Indochine dans leur lutte contre le peuple chinois.

16. Les troupes japonaises ont occupé l'Indochine et ont transformé cette colonie française en une colonie japonaise. C'est donc bien avant le début de la guerre dans le Pacifique que la France a renoncé à l'Indochine et qu'elle a cédé ce territoire aux impérialistes japonais. Un marché a été conclu entre les milieux dirigeants français et japonais. Le peuple indochinois a été livré aux Japonais, il a passé d'un colonisateur à un autre. Ce marché a été conclu derrière le dos du peuple indochinois, à son insu et sans son accord. Ce peuple a répondu par une lutte courageuse et héroïque, livrée dans les conditions particulièrement difficiles résultant de l'occupation japonaise. L'année 1941 a vu la création d'une armée de partisans et celle du Front démocratique de la lutte pour l'indépendance du Vietnam.

17. Vers la fin de l'année 1944, des détachements de partisans avaient libéré sept provinces du Vietnam septentrional. Des organes d'administration nationale ont été créés dans les régions libérées.

18. Le Front démocratique et les forces armées des partisans étaient devenus une force si importante que même les militaristes japonais, qui se targuaient d'être "invincibles et tout-puissants", n'ont pas pu en venir à bout. Ils ont été contraints de recourir à une série de manœuvres. Les impérialistes japonais se sont employés à créer en Indochine des Etats fantoches prétendument "nationaux", ayant à leur tête les propriétaires féodaux et les milieux d'affaires qui, du service des colonisateurs français, étaient passés à celui des occupants japonais.

19. Le Front démocratique du Vietnam et l'armée insurrectionnelle des patriotes vietnamiens vinrent renforcer la résistance en vue de la libération nationale. Les territoires libérés furent officiellement groupés en une région libérée unique.

20. The military defeat and surrender of Japan facilitated the Vietnam peoples' struggle for national liberation.

21. In Hanoi, on 19 August 1945, authority passed into the hands of the National Liberation Committee and on 25 August, Bao Dai, the "Emperor of Annam", who before the Second World War had been the puppet of the French colonizers and had then become the puppet of the Japanese, was compelled to renounce the throne and recognize the Provisional Government of the Republic. The people's revolution of August in Vietnam overthrew the power of the foreign usurpers and invaders. The Democratic Republic of Vietnam was proclaimed on 2 September 1945 and a Declaration of Independence was adopted. The defeat and surrender of imperialistic Japan made it possible to establish the authority of the Republican Government throughout Vietnam before the arrival of French and other foreign troops.

22. The proclamation in the name of the Vietnam people of the Democratic Republic of Vietnam was the expression of the century-old aspirations, the will and the sovereign right of the Vietnam people to be free and independent and to throw off the rule and oppression of the foreign colonizers who had long disposed of Vietnam's lands and resources and controlled the lives and destinies of the Vietnam people.

23. General elections were held on 6 January 1946 to elect a National Assembly of the Republic. The elections were held on the basis of universal, equal suffrage for all without distinction as to race, religion, property status or sex. Ninety-two per cent of the Republic's electorate took part in the elections.

24. On 8 November 1946, a democratic constitution was introduced, embodying all the achievements of the Vietnam people's national struggle for liberation. The Constitution guarantees the fundamental rights of citizens — freedom of speech and of the Press, freedom of assembly and conscience. It contains provision for compulsory free elementary education, social insurance, and the like.

25. After establishing their free, independent and sovereign State, the Vietnam people took up the task of peaceful construction, of carrying out the wide democratic reforms and changes proclaimed in the Constitution and in the fundamental laws of the Republic.

26. The Vietnam people, however, were not able for long to live and work in peace-time conditions. Uninvited foreign guests soon appeared in Vietnam territory — British and Kuomintang troops who invaded Vietnam under the pretext of disarming the Japanese. After them returned the French colonizers who, with the help of British colonial troops, began a predatory colonial war against the Democratic Republic of Vietnam with the object of restoring their suzerainty in Indo-China.

27. Without sufficient armed forces at their disposal, however, and meeting staunch resistance by the Vietnam people, the French authorities were obliged

20. La défaite militaire et la capitulation du Japon facilitèrent la lutte du peuple vietnamien pour sa libération nationale.

21. Le 19 août 1945, à Hanoï, le pouvoir passa aux mains du Comité de libération nationale, et l' "Empereur d'Annam", Bao-Daï, qui avait été jusqu'à la deuxième guerre mondiale la marionnette des colonisateurs français et qui était devenu ensuite celle des Japonais, fut contraint, le 25 août, d'abdiquer et de reconnaître le gouvernement provisoire républicain. La révolution populaire du mois d'août a renversé le pouvoir des agresseurs et des occupants étrangers au Vietnam. Le 2 septembre 1945 vit la proclamation de la République démocratique du Vietnam et l'adoption de la Déclaration d'indépendance. La défaite et la capitulation du Japon impérialiste permirent d'établir l'autorité du gouvernement républicain sur l'ensemble du territoire du Vietnam, jusqu'à l'arrivée des troupes françaises et des autres troupes étrangères.

22. La proclamation, au nom du peuple vietnamien, de la République démocratique du Vietnam fut l'expression des aspirations séculaires, de la volonté et du droit souverain du peuple vietnamien d'être libre et indépendant, de se voir débarrassé de la domination et de l'oppression des colonisateurs étrangers qui, pendant de longues années, avaient exercé un contrôle absolu sur les terres et les richesses du Vietnam et disposé du sort et de l'existence de son peuple.

23. Des élections générales à l'Assemblée nationale de la république ont eu lieu le 6 janvier 1946. Ces élections furent organisées sur la base du suffrage universel et égal pour tous, sans distinction de race, de religion, de situation de fortune ou de sexe. Quatre-vingt-douze pour cent des électeurs de la république prirent part aux élections.

24. Le 8 novembre 1946 fut mise en vigueur la Constitution démocratique, qui incarne toutes les conquêtes réalisées par le peuple vietnamien dans sa lutte pour la libération nationale. La Constitution garantit les droits fondamentaux des citoyens: liberté de parole, liberté de la presse, liberté de réunion et liberté de conscience. Elle prévoit l'enseignement élémentaire obligatoire et gratuit, un système d'assurances sociales, etc.

25. S'étant constitué en Etat libre, indépendant et souverain, le peuple vietnamien s'est engagé dans une œuvre d'édification pacifique et a entrepris de réaliser les grandes réformes démocratiques proclamées dans la Constitution et dans les lois fondamentales de la république.

26. Cependant, le peuple vietnamien n'a pas pu vivre et travailler en paix bien longtemps. Bientôt, des hôtes indésirables firent leur apparition au Vietnam: les troupes britanniques et les armées du Kouomintang envahirent son territoire, sous prétexte de désarmer les Japonais. A leur suite sont revenus les colonisateurs français qui, avec l'aide des troupes coloniales britanniques, se lancèrent dans une guerre coloniale d'agression contre la République démocratique du Vietnam, avec l'intention de rétablir leur domination sur l'Indochine.

27. Les autorités françaises ne disposaient pas, toutefois, de troupes suffisantes, et elles se heurtèrent à la résistance courageuse du peuple vietnamien; elles se

to begin a series of manœuvres. On 6 March 1946, the French Government signed a formal agreement with the Government of the Republic of Vietnam under which the Republic was recognized by France as a free State having its own government, parliament, army and finances. Under this agreement, France also assumed the obligation not to allow the number of its troops in Vietnam territory to exceed 15,000 and to ensure that all French troops were withdrawn from Vietnam territory by April 1951.

28. The development of subsequent events has shown, however, that French ruling circles had and have no intention of fulfilling the obligations they undertook under the treaty with the Government of the Democratic Republic of Vietnam.

29. The treaty was soon crudely violated by the French. Instead of withdrawing their troops, French ruling circles initiated a widespread colonial war throughout the territory of Vietnam, concentrating an army of over 100,000 men, including the Foreign Legion, which mainly consists of Hitlerite SS men. This traitorous attack enabled them to seize several coastal towns, including the capital, Hanoi. But the military successes of the French authority were short-lived. Resistance stiffened. As the result of national resistance, the frequent attacks of the interventionists were successfully repulsed by the people of Vietnam. At the beginning of this year, as has been reported in the Press, 90 per cent of the whole territory of Vietnam was under the control of the Government of the Democratic Republic. The Democratic Republic of Vietnam has established normal diplomatic relations with a number of countries.

30. The seven-year struggle of the people of Vietnam for victory and for the independence of its country represents years of incessant labour and the building of a new democratic State. The growth and entrenchment of the Democratic Republic of Vietnam are reflected mainly in the substantial military successes achieved by the Vietnam people on the fronts of the war of liberation. The frequent, carefully prepared, and widely propagandized offensive operations of the foreign interventionists, backed by modern American military technique, have met with the resistance of the whole Vietnam people and with its indomitable will to victory. The offensive operations met with failure. Even organs of the French Press which can in no way be suspected of sympathy towards the Republic of Vietnam have been compelled to admit the hopelessness of the colonial war in Vietnam. Thus, the French periodical *L'Année politique et économique* writes as follows:

> "The war in Indo-China represents a hopeless deadlock for us ... 25 million inhabitants of Vietnam are nearly unanimous in desiring our withdrawal."

It is unnecessary to comment on such a quotation.

31. As is shown, the ruling circles of the United States have proclaimed themselves as allies and co-

virent donc contraintes de manœuvrer. Le 6 mars 1946, le Gouvernement français conclut avec le Gouvernement de la République du Vietnam un accord officiel aux termes duquel la France reconnaissait la République démocratique du Vietnam en tant qu'Etat libre, ayant son propre gouvernement, son propre parlement, sa propre armée et ses propres finances. En vertu du même accord, la France s'engagea à ce que les effectifs de ses troupes sur le territoire du Vietnam ne dépassent pas 15.000 hommes, et prit en outre l'engagement de retirer la totalité de ses troupes du territoire du Vietnam pour le mois d'avril 1951.

28. Cependant, la suite des événements a montré que les milieux dirigeants français n'avaient pas plus qu'ils ne l'ont maintenant l'intention de remplir les obligations qu'ils avaient contractées aux termes de l'accord conclu avec le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam.

29. Les Français n'ont pas tardé à violer cet accord de façon flagrante. Au lieu de retirer leurs troupes, les milieux dirigeants français ont entrepris une guerre coloniale de grande envergure sur l'ensemble du territoire du Vietnam, lançant dans la lutte une armée de plus de 100.000 hommes, y compris la Légion étrangère, principalement composée de SS hitlériens. Cette attaque perfide leur a permis de s'emparer de plusieurs villes côtières importantes, et notamment de Hanoï, la capitale. Mais les succès militaires des autorités françaises n'ont pas duré. La résistance s'est renforcée. Grâce à la participation de la nation entière à cette lutte de libération, les nombreuses attaques des interventionnistes ont été repoussées avec succès par le peuple vietnamien. La presse a indiqué qu'au début de l'année 1952, la République démocratique du Vietnam contrôlait les neuf dixièmes du territoire vietnamien. La République démocratique du Vietnam a établi des rapports diplomatiques normaux avec de nombreux Etats.

30. Pendant ces sept années au cours desquelles le peuple vietnamien a lutté pour la victoire et l'indépendance de la patrie, ce peuple a obstinément travaillé à édifier un nouvel Etat démocratique. La croissance et la consolidation de la République démocratique du Vietnam sont démontrées avant tout par les grands succès militaires que le peuple vietnamien a remportés sur le front de la guerre de libération. Les nombreuses opérations offensives, minutieusement préparées et annoncées à grand renfort de publicité par les interventionnistes étrangers munis d'un équipement de guerre américain des plus modernes, se sont heurtées à la résistance du peuple vietnamien tout entier, inspiré par sa volonté inébranlable de remporter la victoire. Les offensives ont échoué. Même les organes de la presse française que l'on ne saurait soupçonner de sympathie pour la République du Vietnam ont été obligés de reconnaître que la guerre coloniale du Vietnam est sans espoir. La revue française *L'Année politique et économique* explique à ce sujet:

> "La guerre d'Indochine est pour nous sans espoir et sans issue ... Vingt-cinq millions d'habitants du Vietnam sont presque unanimes à vouloir notre départ."

Cette citation n'appelle aucun commentaire.

31. On sait que dès le mois de juin 1950, c'est-à-dire dès le début de la guerre d'agression contre le peuple

participants with the French authorities in the struggle against the peoples of Indo-China, since June 1950, the time of the unleashing of the aggressive war against the Korean people. Since then, American technique and American dollars have flowed in a broad stream to the assistance of the French interventionists in Indo-China, but even the interference of the American interventionists has not helped. The joint military plans of the Franco-American interventionists have suffered a complete reverse.

32. According to a recent *communiqué* from the Vietnam information agency, the Standing Committee of the National Union of the Democratic Republic of Vietnam and the Committee of the People's United Front published a statement in their joint appeal to the Vietnam people, in connexion with the seventh anniversary of the August revolution and the proclamation of the independence of Vietnam, which reads as follows:

"In accordance with the heroic traditions of the August revolution, our people has become closely united and has offered stubborn resistance to the foe. Our forces have become strengthened in the struggle, and we have shattered the enemy in several large-scale offensive operations. The enemy has suffered considerable losses and is now in a difficult position. We have also achieved considerable progress in economic and cultural matters. The unity of our people is strengthened day by day. The national united front of Vietnam now has a firm basis in all parts of the country."

33. The failure of military intervention in Indo-China was admitted by none other than the notorious Munichite Daladier, who wrote as follows in the newspaper *L'Information* of 22 November 1951:

"The official estimate for our military expenditure in Indo-China in 1951 alone amounts to 330,000 million francs. Owing to the rise in prices and also to the incessant increase of the numbers of the expeditionary force, which now amounts to 188,000 men, we should foresee an increase of 100,000 million francs for 1952. We feel that the war in Indo-China will have the most serious effect on our financial and our military situation... It is impossible to foresee a victorious and rapid end to a war which has continued for five years and has so much in common with the war in Spain in Napoleonic times and with the Mexican expedition at the time of the Second Empire."

34. In December last year, the French newspaper *L'Intransigeant* wrote as follows:

"France is paralysed by the war in Indo-China... Whenever France attempts to carry out any decisive action, it becomes increasingly obvious that it is paralysed by Indo-China."

35. The newspaper *Franc-Tireur* openly made the following statement at the same time:

"It is now clear that the French failure in Indo-China is complete".

36. All this compels French authorities and their American protectors in Indo-China to resort to the methods used by the former Japanese occupiers, when

coréen, les milieux dirigeants des Etats-Unis se sont déclarés les alliés et les collaborateurs des autorités françaises dans leur lutte contre les peuples d'Indochine. Depuis cette date, les interventionnistes français en Indochine ont bénéficié de l'aide ininterrompue de la technique américaine et des dollars américains. Mais cette ingérence des interventionnistes américains a été vaine elle aussi. Les plans concertés des interventionnistes franco-américains ont subi un échec.

32. Selon une dépêche récente de l'agence d'information vietnamienne, le Comité permanent de l'Assemblée nationale de la République démocratique du Vietnam et le Comité du Front national unifié ont adressé en commun un appel au peuple vietnamien, à l'occasion du septième anniversaire de la révolution d'août et de la proclamation de l'indépendance du Vietnam; cet appel contient notamment le passage suivant:

"Fidèle aux héroïques traditions de la révolution d'août, notre peuple s'est étroitement uni et a opposé une résistance énergique à l'ennemi. Nos forces ont grandi dans la lutte, et nous avons battu l'adversaire au cours de plusieurs grandes opérations offensives. L'ennemi a subi des pertes considérables, et se trouve à l'heure actuelle dans une situation difficile. Nous avons également accompli de grands progrès dans les domaines économique et culturel. L'unité de notre peuple se renforce de jour en jour. Le Front national unifié du Vietnam possède à présent des points d'appui solides dans toutes les parties du pays."

33. L'échec de l'intervention militaire en Indochine a été reconnu par le célèbre "munichois" Daladier lui-même, qui, dans le numéro du 22 novembre 1951 du journal *L'Information*, écrivait ce qui suit:

"Pour l'année 1951 seulement, le chiffre officiel de nos dépenses militaires en Indochine atteint 330 milliards de francs. Du fait de la hausse des prix, mais aussi du fait de l'accroissement constant des effectifs du corps expéditionnaire, qui s'élèvent actuellement à 188.000 hommes, il faut s'attendre, pour l'exercice 1952, à une augmentation de dépenses de l'ordre de 100 milliards. Nous nous rendons compte que la guerre d'Indochine a les plus graves répercussions sur notre situation financière et aussi sur notre situation militaire... L'on ne saurait envisager une fin rapide et victorieuse de cette guerre, qui dure depuis cinq ans déjà, et présente tant d'analogies avec la guerre d'Espagne au temps de Napoléon et avec l'expédition du Mexique sous le Second Empire."

34. En décembre dernier, le journal français *L'Intransigeant* déclarait:

"La France est paralysée par la guerre d'Indochine... Dès que la France s'efforce de réaliser quelque chose, elle s'aperçoit qu'elle est paralysée par l'Indochine."

35. A la même époque, on pouvait lire dans le journal *Franc-Tireur:*

"Il est clair maintenant que l'échec français en Indochine est total."

36. Les autorités françaises en Indochine et leurs protecteurs américains ont donc été obligés de recourir aux mêmes méthodes que celles qu'employaient les

they found themselves unable to deal with the forces of national resistance. All these countries have taken the course of setting up puppet States. Following the pattern established by the Japanese occupiers, the French authorities have set up three puppet governments in Indo-China, Bao Dai's Kingdom of Vietnam, the Kingdom of Laos and the Kingdom of Cambodia, whose applications for admission to the United Nations are now submitted by the French Minister for Foreign Affairs.

37. Extremely detailed information concerning the unpopularity of those puppet régimes may be obtained even from the American Press. The Singapore correspondent of the *New York Times* recently reported that the Bao Dai forces are extremely weak politically, in view of the fact that all politically conscious circles in the puppet States of Indo-China do not regard the Franco-Bao Dai agreement as an agreement ensuring any real independence.

38. The Bao Dai government set up by the French does not enjoy the support of the people. It is based on a small and wealthy upper class, some of the representatives of which are more French than Vietnam in culture and outlook. In the two years that it has been in power, this "government" has not even been able to draw up a budget and to regulate taxes.

39. As regards the royal puppet régime in Cambodia, the same American correspondent reports that King Sikhanuk ascended the throne as the result of a revolt instigated by the French and that there can be no question of any constitutional rule.

40. This is the appraisal given by the American Press to the French puppets in Indo-China. This is confirmed in the application of Bao Dai's Vietnam for admission to membership in the United Nations. As I have already pointed out at a previous meeting, the application [*S/2756*] contains the following statement:

> "It is only by reason of circumstances beyond its control, to wit the state of disturbance still prevailing in certain parts of its territory, that the Vietnam Government" — that is, Bao Dai — "has not yet been able to set up Representative Assemblies, as it would have wished."

41. It is not surprising in these circumstances that the French and American masters of these puppets have to take extraordinary measures to increase the "authority" of their puppet régimes and hence to resort to such unusual methods as proposing the admission of these puppets to membership in the United Nations.

42. In March of this year, United States Secretary of State Acheson was compelled to admit that the situation in Indo-China was "very serious" and to call upon the French Command to do everything in its power to form the local populace into military units. He thus put the French commanders face to face with the problem of establishing a puppet force in Indo-China consisting of local quislings to be used as cannon-fodder in the fight against the military forces of the Democratic Republic of Vietnam and against the democratic national-liberation forces of Laos and Cambodia.

occupants japonais lorsqu'ils se trouvèrent dans l'impossibilité de venir à bout des forces de la résistance populaire. Les uns et les autres se sont employés à créer des Etats fantoches. S'inspirant de l'expérience des occupants japonais, les autorités françaises ont créé en Indochine trois Etats fantoches: le royaume du Vietnam de Bao-Daï, le royaume du Laos et le royaume du Cambodge, dont le Ministre français des affaires étrangères présente maintenant les demandes d'admission à l'Organisation des Nations Unies.

37. On trouve dans la presse américaine elle-même des renseignements très précis sur l'impopularité de ces régimes fantoches. Le correspondant à Singapour du *New York Times* écrivait récemment que les partisans de Bao-Daï sont très faibles sur le plan politique du fait que tous les milieux politiquement conscients des Etats fantoches de l'Indochine ne considèrent pas l'accord conclu entre la France et Bao-Daï comme comportant une véritable indépendance.

38. Le Gouvernement de Bao-Daï, créé par les Français, n'a pas l'appui du peuple. Il s'appuie sur un petit groupe de dirigeants aisés, dont certains sont plus Français que Vietnamiens par leur culture et leurs idées. Depuis deux ans qu'il est au pouvoir, ce "gouvernement" n'a même pas réussi à établir un budget ni à mettre de l'ordre dans les impôts.

39. Pour ce qui est du régime monarchiste fantoche du Cambodge, le même correspondant américain a indiqué que le roi Sihanouk a été mis sur le trône à la suite d'un coup d'Etat inspiré par les Français et qu'on ne saurait donc parler d'un gouvernement constitutionnel.

40. Voilà ce que la presse américaine dit de ces marionnettes d'Indochine. Ce fait est confirmé dans la demande d'admission même du Vietnam de Bao-Daï à l'Organisation des Nations Unies. Cette demande contient en effet le passage suivant, que j'ai déjà cité à l'une de nos séances précédentes:

> "Seules des circonstances indépendantes de sa volonté, à savoir l'état des troubles qui règnent encore sur certaines parties de son territoire, n'ont pas encore permis au Gouvernement du Vietnam de mettre sur pied des assemblées représentatives comme il l'aurait souhaité."

41. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les maîtres français et américains de ces marionnettes soient obligés de prendre des mesures extraordinaires pour rehausser l'"autorité" de leurs régimes fantoches et qu'ils doivent notamment recourir à des méthodes aussi inhabituelles que la présentation d'une proposition tendant à l'admission de ces marionnettes à l'Organisation des Nations Unies.

42. Au mois de mars 1952, M. Acheson, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a été obligé de reconnaître que la situation en Indochine était "très sérieuse"; il a exigé que le commandement français fasse tout en son pouvoir pour organiser des unités militaires composées d'habitants du pays. Ainsi, M. Acheson a chargé le commandement français de créer en Indochine des troupes fantoches et des quislings locaux en vue de les utiliser comme chair à canon dans la lutte contre les forces armées de la République démocratique du Vietnam et contre les forces démocratiques nationales de libération du Laos et du Cambodge.

43. Speaking before the Foreign Relations Committee of the United States House of Representatives, Secretary of Defense Lovett stated that discontinuance of military operations in Indo-China would free from ten to fifteen French divisions for service with Eisenhower's army in Western Europe. This same Lovett explained why Acheson was asking the French Command to establish a puppet military force in Indo-China. The reason was clear — to pit Vietnamese against Vietnamese — a tried and tested colonial method.

44. Moreover, the *New York Times*, commenting on Lovett's statement on the situation in Indo-China, had the following to say:

> "The Secretary of Defense... stated that it was his assumption that the United States, in alliance with the armed forces of other States Members of the United Nations, might possibly intervene in Indo-China."

45. All this sheds light as to why this precise moment has been chosen to submit to the consideration of the Security Council the question of the admission to the United Nations of the three Indo-Chinese puppet régimes, actively supported by the United States, as may be seen from the statement which Mr. Austin made today.

46. In the light of these facts, it is not difficult to understand the establishment of Franco-American puppets in Indo-China and the attempt, moreover, to have them admitted to the United Nations. The purpose is clear. The ruling circles in the United States intend to use them as a screen behind which the United States could openly and publicly send its forces to participate in the aggressive war against the people of Vietnam. Their purpose is to engage in a colonial war against the Indo-Chinese people under the same conditions and using the same methods as the United States aggressors are using in their war against the Korean people, namely, by enlisting the support of the armed forces of other colonial Powers dependent upon them, the emblem and flag of the United Nations being used as a screen for their colonial war.

47. As early as 1950, the representative of France, in one of his communications to the United Nations, published as a United Nations document, stated officially that the French armed forces in Indo-China were doing exactly what the American armed forces were doing in Korea, i.e., engaging in an aggressive colonial war against the peoples of Asia. This official admission by the French representative may be found in document S/1586.

48. To admit Bao Dai's Vietnam, headed by the royal puppet Bao Dai, who first obeyed the French, then the Japanese, then the French again and now the Americans and the French, and likewise to admit Laos and Cambodia, headed by puppet kings — protégés of the foreign interventionists — would be a national insult to the people of Indo-China in view of their courageous struggle for freedom and national independence. It would be a most wrongful international act.

43. A la même époque, M. Lovett, Ministre de la défense nationale des Etats-Unis, a déclaré à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants des Etats-Unis que la cessation des hostilités en Indochine libérerait de dix à quinze divisions françaises qui pourraient être utilisées par l'armée d'Eisenhower en Europe occidentale. Cette déclaration de M. Lovett explique pourquoi M. Acheson exige que le commandement français crée des forces armées fantoches en Indochine. Le but est clair: combattre les Vietnamiens avec des Vietnamiens. C'est là une vieille méthode coloniale qui a fait ses preuves.

44. Bien plus, le *New York Times* a dit ce qui suit au sujet des déclarations de M. Lovett touchant la situation en Indochine:

> "Le Ministre de la défense nationale ... a émis une hypothèse au sujet de l'intervention possible des Etats-Unis en Indochine aux côtés des unités militaires d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies."

45. Tout cela explique pourquoi c'est précisément maintenant que l'on a saisi le Conseil de sécurité de la question de l'admission à l'Organisation des Nations Unies des trois régimes fantoches indochinois, et pourquoi les Américains appuient aussi énergiquement cette proposition, ainsi qu'il ressort de la déclaration que M. Austin a faite aujourd'hui.

46. Etant donné les faits que je viens d'exposer, il est facile de comprendre les raisons pour lesquelles on a entrepris de créer en Indochine ces régimes fantoches franco-américains et pourquoi on cherche même à faire entrer ces régimes à l'Organisation des Nations Unies. Il n'est pas difficile de comprendre quels sont les buts de ces agissements. Les milieux dirigeants des Etats-Unis se proposent de dissimuler ainsi l'intervention ouverte des forces armées des Etats-Unis dans la guerre d'agression contre le peuple vietnamien. Leur but est de mener une guerre coloniale contre les peuples de l'Indochine au moyen des méthodes que les agresseurs américains emploient dans leur guerre contre le peuple coréen, c'est-à-dire en utilisant les forces armées d'autres Puissances coloniales et celles des pays qui en dépendent et en dissimulant cette aventure de guerre coloniale sous le nom et le drapeau des Nations Unies.

47. Dès 1950, le représentant de la France au Conseil de sécurité a officiellement déclaré dans une lettre adressée à l'Organisation des Nations Unies et publiée sous forme de document du Conseil de sécurité que les forces armées françaises font en Indochine ce que les forces armées des Etats-Unis font en Corée, autrement dit, elles poursuivent une guerre coloniale d'agression contre les peuples de l'Asie. Cet aveu officiel du représentant de la France figure dans le document S/1586.

48. Admettre le Vietnam de Bao-Daï, ayant à sa tête ce souverain fantoche qui a d'abord servi les Français, ensuite les Japonais, puis de nouveau les Français et qui est à présent au service des Américains et des Français, admettre le Laos et le Cambodge qui ont à leur tête des rois fantoches, créatures des interventionnistes étrangers, ce serait insulter le sentiment national des peuples de l'Indochine, qui mènent une lutte courageuse pour leur liberté et leur indépendance nationale. Cela constituerait un geste international absolument inique.

49. The only State which can conceivably be considered for admission to membership in the United Nations is the free and independent State of Indo-China, the Democratic Republic of Vietnam the government of which stated in its official application for admission to membership in the United Nations, on 29 December 1951, that it is the only legitimate government of Vietnam. It was acknowledged as such by France under the treaty of 1946, which the French representative now disavows.

50. The failure of Franco-American aggression in Indo-China and the fact that the Vietnam people not only refuses to support the Bao Dai and other puppet régimes, but hates them and is struggling against these régimes and their foreign masters, has been unwillingly acknowledged by none other than Justice of the Supreme Court of the United States William Douglas, who recently visited Saigon. On 1 September, Douglas stated that, if all the popular masses of Vietnam would support the "ruling forces" in Indo-China, with their aircraft, army forces and artillery, the war in Indo-China could be ended in several weeks. This is an important admission by an outstanding representative of the ruling circles of the United States concerning the complete failure of all the attempts of the French and American interventionists to subdue the peoples of Indo-China and again to impose foreign mastery on them.

51. All this testifies to the fact that the puppet governments set up by the foreign interventionists in Indo-China are unpopular, that the people do not support them and that these puppet States cannot represent the peoples of Indo-China and consequently cannot be admitted to membership in the United Nations.

52. In view of these circumstances, the USSR delegation objects to and will vote against the admission to the United Nations of the three puppet régimes which have been hastily set up in Indo-China by the foreign interventionists for aggressive purposes and in order to deprive the peoples of Indo-China of freedom and independence.

53. At the same time, the USSR delegation supports the application of the Government of the Democratic Republic of Vietnam — the only legitimate government of Vietnam and one based on widespread popular support — concerning the admission of the Democratic Republic of Vietnam to membership in the United Nations.

54. In support of this application, the USSR delegation has submitted a formal proposal for the admission of the Democratic Republic of Vietnam to membership in the United Nations [*S/2773*] and will press for the adoption of this proposal.

55. Mr. TSIANG (China): It is my understanding that while for the convenience of debate we are free to discuss the three French draft resolutions simultaneously, we will vote on them separately. Simultaneous discussion to be followed by separate votes does not establish any precedent for the package deal.

49. On ne peut envisager d'admettre à l'Organisation des Nations Unies que la République démocratique du Vietnam, le seul Etat libre et indépendant de l'Indochine, dont le gouvernement a déclaré, dans sa demande officielle d'admission en date du 29 décembre 1951, qu'il était le seul gouvernement légal du Vietnam. C'est en cette qualité que la France l'a reconnu aux termes de cet accord de 1946 que le représentant de la France s'efforce maintenant de répudier.

50. Même une personnalité comme M. William Douglas, membre de la Cour suprême des Etats-Unis, qui s'est rendu récemment à Saïgon, a été contraint de reconnaître, il y a quelques jours, l'échec de l'agression franco-américaine en Indochine et le fait que le peuple du Vietnam, loin de soutenir le régime de Bao-Daï et les autres régimes fantoches, les déteste et lutte contre eux et leurs maîtres étrangers. M. Douglas a déclaré le 1er septembre que si toutes les masses populaires du Vietnam venaient à soutenir les "forces dirigeantes" en Indochine, avec leur aviation, leurs forces armées et leur artillerie, la guerre d'Indochine serait terminée en quelques semaines. C'est là un aveu significatif, émanant d'une personnalité importante représentant les milieux dirigeants des Etats-Unis, au sujet de l'échec total de toutes les tentatives des interventionnistes français et américains pour subjuguer les peuples de l'Indochine et leur imposer à nouveau une domination étrangère.

51. Tous ces faits prouvent que les Etats fantoches créés en Indochine par les interventionnistes étrangers sont impopulaires, que le peuple ne les soutient pas, que ces Etats fantoches ne représentent pas les peuples de l'Indochine et qu'ils ne sauraient, par conséquent, être admis comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

52. En raison des faits que je viens d'exposer, la délégation de l'Union soviétique s'oppose à l'admission à l'Organisation des Nations Unies des trois régimes fantoches hâtivement institués en Indochine par les interventionnistes étrangers à des fins agressives, en vue d'enlever aux peuples de l'Indochine leur liberté et leur indépendance, et elle votera contre leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

53. Par ailleurs, la délégation de l'Union soviétique appuie la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique du Vietnam, présentée par son gouvernement qui est, au Vietnam, le seul gouvernement qui soit légal et qui bénéficie d'un large appui de la population.

54. La délégation de l'Union soviétique a présenté, à l'appui de cette demande, une proposition formelle tendant à admettre la République démocratique du Vietnam comme Membre de l'Organisation des Nations Unies [*S/2773*], et elle insistera en faveur de l'adoption de cette proposition.

55. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Si je comprends bien, nous pouvons, pour la commodité du débat, faire porter nos observations simultanément sur les trois projets de résolution présentés par la délégation française, mais ces projets seront mis aux voix séparément. Cette façon de procéder ne constituera pas un précédent pour l'admission en bloc de plusieurs pays.

56. The members of the Security Council who have spoken so far have all favoured admission of Vietnam, Laos and Cambodia into the United Nations, with of course, one single exception, that of the representative of the Soviet Union. It is unnecessary for me to take the time of the Council to argue that Vietnam, Laos and Cambodia are peace-loving States and are willing and able to fulfil the obligations of membership in the United Nations. Other speakers have produced such arguments and proofs, notably the representative of France.

57. What I wish to do now is to call the attention of the Security Council to the historical significance of the step which France has taken in the Council. My Government and my people view the policy of France in recent years in Indo-China in the same light as the policy of the United States in restoring independence to the Philippines, the policy of the United Kingdom in restoring independence to India, Pakistan, Ceylon and Burma, and the policy of the Netherlands in restoring independence to Indonesia. This step of France is welcomed by China. We praise France for taking this step.

58. Unfortunately, the new States of Vietnam, Laos and Cambodia face difficulties. The establishment of a new State is always attended by difficulties. The history of the country in which we are meeting, the United States, proves that. There is nothing remarkable about the difficulties of these States. Vietnam, unfortunately, is faced with a special difficulty, that of a rebellion in its midst. We have in Vietnam a rebellion inspired morally by international communism, sustained materially by international communism and planned to serve the purposes and the interests not of the people of Vietnam but of international communism. I have confidence that even these difficulties will be overcome, and that as these difficulties are removed, the energies of Vietnam and of Laos and Cambodia will be devoted more and more to purposes of peaceful development. As these difficulties disappear, Vietnam will rely less and less on the friendly aid of France. France itself will only welcome such a development.

59. Although I do not pretend to know France well, I feel certain that France today wishes all these three States not only to be independent but to be strong. In so far as the difficulties of these young States are relevant to our debate, they argue not for barring them from membership of the United Nations, but rather, these difficulties themselves argue for their admission, because admission to membership in the United Nations would give these young States moral encouragement and moral comfort.

60. I feel that the United Nations is morally obliged to give just that kind of moral aid to any country or to any people struggling to be independent and free. My delegation will vote for the three French draft resolutions.

61. The PRESIDENT: In my capacity as representative of BRAZIL, I wish to state the reasons which prompt the Brazilian delegation to vote in favour of recommending the admission of Vietnam.

56. Tous les membres du Conseil qui ont déjà pris la parole, à la seule exception du représentant de l'URSS, se sont prononcés en faveur de l'admission du Vietnam, du Laos et du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies. Il est inutile que je fasse perdre du temps au Conseil en exposant les raisons pour lesquelles ces trois pays sont des Etats pacifiques, désireux de remplir les obligations qui s'attachent à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies et capables de le faire. Ces raisons et toutes preuves nécessaires ont déjà été exposées par d'autres orateurs, notamment le représentant de la France.

57. Ce que je voudrais faire, c'est attirer l'attention du Conseil sur l'importance historique de la démarche que la France vient de faire auprès du Conseil. Le Gouvernement et le peuple chinois voient une analogie entre la politique que la France poursuit en Indochine depuis quelques années, celle des Etats-Unis qui a rétabli l'indépendance des Philippines, celle du Royaume-Uni qui a rétabli l'indépendance de l'Inde, du Pakistan, de Ceylan et de la Birmanie, et celle des Pays-Bas qui a rétabli l'indépendance de l'Indonésie. La Chine salue l'acte de la France. Elle loue la France de l'avoir accompli.

58. Les nouveaux Etats du Vietnam, du Laos et du Cambodge se trouvent malheureusement en proie à certaines difficultés. Un nouvel Etat éprouve toujours à ses débuts des difficultés. L'histoire du pays où siège le Conseil, les Etats-Unis, en fournit la preuve. Il n'y a donc rien de surprenant dans les difficultés qui assaillent ces trois Etats. Le Vietnam cependant se trouve en face d'un problème plus particulier: une rébellion intérieure. C'est une rébellion inspirée psychologiquement, soutenue matériellement par le communisme international et conçue de façon à servir les desseins et les intérêts, non du peuple du Vietnam, mais du communisme international. J'ai bon espoir que ces trois Etats surmonteront leurs difficultés et qu'à ce moment-là les trois pays pourront consacrer une part croissante de leurs énergies à leur essor pacifique. Lorsque ces difficultés auront été éliminées, le Vietnam comptera de moins en moins sur l'aide amicale de la France. La France, de son côté, ne fera que se réjouir d'un tel état de choses.

59. Je ne prétends pas bien connaître la France, mais je suis sûr qu'elle souhaite aujourd'hui que ces trois Etats soient non seulement indépendants, mais forts. Les difficultés de ces trois jeunes Etats, pour autant qu'il soit légitime de les rappeler ici, ne doivent pas être une raison de les écarter de l'Organisation des Nations Unies, mais plutôt de les y admettre car leur admission à l'Organisation constituerait pour eux un encouragement moral et un réconfort.

60. Je suis convaincu que les Nations Unies se doivent d'apporter précisément ce genre d'aide morale à tout pays et à tout peuple qui lutte pour son indépendance et sa liberté. Ma délégation votera par conséquent pour les trois projets de résolution de la délégation française.

61. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): En ma qualité de représentant du BRESIL, je tiens à exposer les raisons pour lesquelles la délégation du Brésil votera en faveur du projet de résolution qui recommande l'admission du Vietnam.

62. We are satisfied that Vietnam is a peace-loving State, able and willing to carry out the obligations under the Charter of the United Nations. We feel that, the requirements of Article 4 being met as they are, there is no reason to delay or to protract the admission into our Organization of the newly-constituted State which is carrying on such a courageous fight to preserve its freedom and its democratic institutions. Furthermore, we consider that by admitting Vietnam, Laos and Cambodia, the United Nations, in the spirit of the Purposes and Principles of the Charter, would express its appreciation for and give its endorsement to the successful effort being carried on by these Asian peoples towards a fuller participation on an equal footing in the normal, peaceful relations of the community of nations.

63. In the case of States like Vietnam, Laos and Cambodia, which have come of age under the auspices of the French Union and in the tradition of French culture and civilization, the Brazilian delegation feels that the United Nations is called upon to act promptly and thus set an encouraging example to other peoples which are still striving toward self-government and emancipation. The association of free and independent nations is one of the cornerstones of our Organization, and a vote against the admission of newly-created States emerging from colonial status should logically be viewed as a vote against the idea of emancipation and self-development of peoples.

64. Speaking as PRESIDENT, as I have no other speaker on my list, I shall put to the vote the draft resolution set forth in document S/2758 on the application of Vietnam for admission to membership in the United Nations.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 10 in favour and 1 against.

The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permament member of the Council.

65. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the draft resolution set forth in document S/2759, which was submitted by the French delegation, on the application of Laos.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 10 in favour and 1 against.

The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permanent member of the Council.

66. The PRESIDENT: I shall now put to the vote the draft resolution set forth in document S/2760, on the application of Cambodia.

62. Nous sommes convaincus que le Vietnam est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte des Nations Unies, et disposé à le faire. Nous estimons que, puisque les conditions énoncées à l'Article 4 se trouvent remplies, il n'y a aucune raison de retarder l'admission de cet Etat nouvellement constitué, qui soutient un combat si courageux pour maintenir sa liberté et ses institutions démocratiques. De plus, nous considérons qu'en accueillant en leur sein le Vietnam, le Laos et le Cambodge, les Nations Unies s'inspireraient des buts et principes de la Charte, car elles rendraient hommage à ces peuples d'Asie et manifesteraient leur approbation de l'effort, d'ailleurs couronné de succès, que ces peuples déploient pour participer plus pleinement sur un pied d'égalité aux relations normales et pacifiques de la communauté des nations.

63. Comme il s'agit d'Etats comme le Vietnam, le Laos et le Cambodge, qui ont atteint leur majorité sous les auspices de l'Union française et dans la tradition de la culture et de la civilisation françaises, la délégation du Brésil estime que l'Organisation des Nations Unies se doit de prendre une décision rapide et de donner ainsi un encouragement aux autres peuples qui luttent encore pour obtenir leur autonomie et leur émancipation. L'association des nations libres et indépendantes est l'une des pierres angulaires de notre Organisation, et tout vote contre l'admission d'Etats nouvellement créés, affranchis du statut colonial, doit logiquement être considéré comme une manifestation d'hostilité contre l'idée de l'émancipation et du libre développement des peuples.

64. Parlant maintenant en ma qualité de PRESIDENT, et comme aucun autre orateur n'est inscrit, je vais mettre aux voix le projet de résolution qui figure au document S/2758 et qui a trait à la demande d'admission du Vietnam à l'Organisation des Nations Unies.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 10 voix pour et une contre.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

65. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le projet de résolution qui figure dans le document S/2759 et qui a été présenté par la délégation française, au sujet de la demande du Laos.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 10 voix pour et une contre.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

66. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je mets maintenant aux voix le projet de résolution qui figure dans le document S/2760 et qui a été présenté par la

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

The result of the vote was 10 in favour to 1 against.

The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permanent member of the Council.

67. The PRESIDENT: Does any member of the Council wish to speak on the draft resolution contained in document S/2773?

68. Mr. HOPPENOT (France) (*translated from French*): The French delegation feels that there should be no need for the Security Council to consider the draft resolution submitted by the USSR delegation, as it thinks that this draft resolution is not in order, because when the Council examines a candidacy the first thing to ascertain is whether the candidacy is submitted by a State, and because in the case in point the so-called Democratic Republic of Vietnam has none of the attributes which confer international status on a State or on a government. The authority whose application for admission the USSR delegation is sponsoring today represents nothing but itself, that is, a political faction, and completely lacks all the qualifications and characteristics which make the difference between a government and a mere *de facto* power.

69. In his speech yesterday, the USSR representative alluded to the parliament of this so-called government. The main characteristic of this parliament is that after having been elected, or rather appointed, in 1945 in conditions which all neutral observers denounced at the time, it has never subsequently exercised the slightest parliamentary activity or the smallest measure of control over public affairs; all those who before 1946 had dared to oppose this so-called parliament have been arrested and have disappeared. What remains of this parliament today — and nobody knows where it meets nor even if it does meet — represents only the Vietminh party, the sole party of a bogus State purged of all opposition.

70. My delegation therefore considers that the consideration of the candidacy of the so-called Democratic Republic of Vietnam should be set aside in view of its absurdity. In addition, it considers that the Council should not be called upon to give an opinion twice in succession on the same matter. Ten members of the Council have just expressed themselves in favour of the admission of the State of Vietnam, and in this way the Council has morally sanctioned both the existence of this State and its right to represent and speak for the whole of the Vietnam nation in international matters. This first vote should in my opinion exclude any possibility of consideration of a draft resolution which, cloaked in non-justified claims, calls on us to vote on the candidacy of Vietnam for a second time. Geographically, politically and legally there is only one

délégation française au sujet de la demande du Cambodge.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Il y a 10 voix pour et une contre.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

67. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Un membre du Conseil désire-t-il prendre la parole au sujet du projet de résolution qui figure dans le document S/2773?

68. M. HOPPENOT (France): Monsieur le Président, la délégation française estime qu'il ne devrait pas y avoir lieu pour le Conseil de sécurité de prendre en considération le projet de résolution déposé par la délégation de l'Union soviétique; elle estime que ce projet de résolution est irrecevable, et cela pour la simple raison que, lorsque nous examinons une candidature, la première question qui se pose à nous est de savoir si cette candidature émane d'un Etat et que, dans le cas présent, la prétendue République démocratique du Vietnam ne possède aucun des attributs qui confèrent le statut international à un Etat ou à un gouvernement. L'autorité dont la délégation de l'URSS patronne aujourd'hui la demande d'admission ne représente qu'elle-même, c'est-à-dire une faction politique; elle est dépourvue de toutes les qualifications et caractéristiques qui distinguent un gouvernement d'un simple pouvoir de fait.

69. Au cours de son intervention d'hier, le représentant de l'Union soviétique a fait allusion au parlement dont ce prétendu gouvernement serait doté. La caractéristique de ce parlement est qu'après avoir été élu — ou plutôt désigné — en 1945, dans des conditions que tous les observateurs neutres à l'époque ont dénoncées, il n'a jamais eu ensuite la moindre activité parlementaire et n'a jamais exercé le moindre contrôle sur les affaires publiques; tous ceux qui, avant 1946, avaient osé y faire figure d'opposants ont été arrêtés et ont disparu. Ce qu'il reste aujourd'hui de ce parlement — et nul ne sait où il siège ni même s'il se réunit encore — ne représente que le parti Vietminh, parti unique du prétendu Etat épuré de toute opposition.

70. Ma délégation considère donc que l'examen de la candidature de la prétendue République démocratique du Vietnam devrait être écarté pour cause d'inanité. En outre, elle considère que le Conseil ne devrait pas être appelé à se prononcer deux fois de suite sur le même sujet. Dix membres du Conseil viennent de se prononcer en faveur de l'admission de l'Etat du Vietnam; ainsi, le Conseil a consacré moralement à la fois l'existence de cet Etat et sa qualité de représentant et de porte-parole, sur le plan international, de l'ensemble de la nation vietnamienne. Ce premier vote devrait, à nos yeux, exclure toute possibilité de prendre en considération un projet de résolution qui, couvrant d'une équivoque des prétentions non justifiées, nous invite à voter une seconde fois sur la candidature du Vietnam. Géographiquement, politiquement et juridi-

Vietnam, and it is that State of which the admission into the United Nations has just been prevented solely by the USSR veto. The ten nations whose representatives have voted in its favour do not recognize any other.

71. I therefore desire to point out that the negative vote which my delegation will be forced to cast in connexion with the USSR draft resolution means not that France is opposed to the admission into the United Nations of a democratic republic of Vietnam which would be entitled to become a Member but that, not being aware of the existence of such a State, it considers that the question of its admission should not be raised.

72. The PRESIDENT: Before calling upon the representative of the United Kingdom, I shall call upon the representative of Chile, who wishes to speak on a point of order.

73. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from Spanish*): I should like to ask the President why he has not, in the matter under consideration, applied the provisions of rule 59 of the rules of procedure which require that unless the Security Council decides otherwise, applications for admission shall be referred to a committee. I do not remember that the Council decided to consider these applications directly. Furthermore, I do not believe that it was asked to do so.

74. The PRESIDENT: The draft resolution contained in document S/2773, concerning the application of the Democratic Republic of Vietnam for admission to membership in the United Nations, presented by the Soviet Union delegation, has been discussed and it has now come to the vote. I pointed out rather exhaustively at one of our meetings that there are no precedents in which an application has been referred automatically by the President to the Committee on the Admission of New Members without a previous indication by the Security Council of the course which it wished to follow. In regard to this particular application, the Council has chosen to discuss and examine the matter, and that is why the draft resolution referring to it will now be put to the vote.

75. Mr. COULSON (United Kingdom): My delegation entirely shares the view of the representative of France that the communication contained in document S/2466 does not come from any authorized or legal representative of Vietnam. A proper application has already been made by the proper authorities, has been sponsored by the French delegation and has been voted upon by this Council. In these circumstances, my delegation is more than doubtful whether the Council should consider the Soviet Union draft resolution contained in document S/2773 at all, but as it is before the Council, we shall of course vote against it.

76. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The French representative and the United Kingdom and United States representatives who are supporting him put themselves into a strange position, to say the least, when they assert that the application of the Democratic Republic of Vietnam was received from an unknown and non-existent State and government. In that case, why do

quement, il n'y a qu'un Vietnam, celui dont le seul veto de l'URSS vient d'empêcher l'entrée aux Nations Unies. Les dix nations dont les représentants ont voté en sa faveur n'en connaissent point d'autre.

71. Je tiens donc à préciser que le vote négatif que ma délégation sera amenée à émettre sur le projet de résolution de l'Union soviétique signifie, non pas que la France s'oppose à l'entrée dans les Nations Unies d'une République démocratique du Vietnam qui aurait un droit à y entrer, mais qu'ignorant l'existence de cet Etat, elle considère que la question de son admission ne devrait pas se poser.

72. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole au représentant du Royaume-Uni, je la donnerai au représentant du Chili, qui désire intervenir à propos d'une question d'ordre.

73. M. SANTA CRUZ (Chili) (*traduit de l'espagnol*): Je voudrais demander au Président pour quelle raison on n'a pas appliqué, dans le cas qui nous occupe, la disposition de l'article 59 du règlement intérieur du Conseil qui prévoit que les demandes d'admission seront renvoyées à l'examen d'un comité, à moins que le Conseil n'en décide autrement. Je ne me souviens pas que le Conseil ait décidé d'examiner directement ces demandes et, qui plus est, je crois que personne ne l'a demandé.

74. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le projet de résolution relatif à la demande formulée par la République démocratique du Vietnam en vue de son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, qui a été présenté par la délégation de l'Union soviétique et figure dans le document S/2773, a été discuté, et le moment est venu de le mettre aux voix. J'ai déjà eu l'occasion, à une autre séance, de dire — et je me suis suffisamment étendu sur ce point — que le Président du Conseil n'a jamais renvoyé aucune demande au Comité d'admission de nouveaux Membres automatiquement et sans que le Conseil de sécurité ait fait connaître au préalable la procédure qu'il entendait suivre. En ce qui concerne la demande qui nous occupe, le Conseil a pris le parti de la discuter et de l'examiner. C'est pourquoi je vais mettre aux voix le projet de résolution relatif à cette demande.

75. M. COULSON (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation partage entièrement l'opinion du représentant de la France, selon laquelle la communication qui figure dans le document S/2466 n'émane d'aucun représentant légal ou dûment autorisé du Vietnam. Une demande en bonne et due forme a déjà été présentée par les autorités habilitées à cet effet, elle a reçu l'appui de la délégation française et a fait l'objet d'un vote du Conseil. Dans ces conditions, ma délégation doute fort que le Conseil puisse examiner le projet de résolution de l'Union soviétique, reproduit dans le document S/2773, mais, puisqu'il a été présenté au Conseil, elle votera naturellement contre ce projet.

76. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Le représentant de la France et ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui partagent sa manière de voir, se mettent dans une situation étrange — pour ne pas dire plus — lorsqu'ils affirment que la demande de la République démocratique du Vietnam émane d'un Etat et d'un gouvernement "inconnus et inexistants". Pourquoi, dans ces

the ruling circles of France keep 188,000 men in Indo-China, as Daladier recently announced in the Press? Is it to fight against ghosts and phantoms or is it for purposes of aggression against a real State, a real government and a people of many millions which is battling for the freedom and independence of its native land against foreign interventionists? It is enough to ask this question to understand the awkward position in which the French representative and the representatives who support him find themselves.

77. According to a *communiqué* from the Army Command of the Democratic Republic of Vietnam, during the period between December 1946 and June 1952, the army and people of the Democratic Republic of Vietnam have killed 219,346 enemy officers and men in the war of liberation against the foreign interventionists. How can a non-existent State, a non-existent army, a non-existent government and a people kill over 200,000 enemy soldiers and officers in a national war of liberation? It is enough to ask that question and to compare the facts to see the complete inconsistency and absurdity of the assertions of the French representative and of the United Kingdom and United States representatives supporting him.

78. Of course, it would be naïve, to say the least, to expect any other statements on this subject from the French and United Kingdom representatives. They could have no other statements to make. As far as they are concerned, only the governments and States which they themselves set up in colonial countries are legitimate. They do not acknowledge and do not intend to acknowledge governments which are set up by the colonial peoples and which wish to be free and independent and to liberate themselves from the colonial yoke and the colonial régime.

79. The first application was made as long ago as 1948; the second application was received in 1951. It is not the fault of the Government of the Democratic Republic of Vietnam that certain officials of the United Nations Secretariat concealed from the Security Council that Government's application which was received by the United Nations in 1948. This application has now been issued as a document; members of the Security Council have taken official cognizance of it and know what kind of government this is, how it was established, where it is situated and what it is doing.

80. The French representative has not been able to refute a single one of the facts adduced in the statement made by the USSR representative. These facts are taken from official sources, from the French Press, the British Press, the statements of such high officials as Justice Douglas of the Supreme Court of the United States, and from an article by such an outstanding French politician as Daladier. There is every reason to believe that these people have a good knowledge of current political questions and of the events which are taking place in Indo-China, and these people have definite opinions on the subject.

81. Is it not a convincing argument in proof of the existence of the Democratic Republic of Vietnam that

conditions, les milieux dirigeants français maintiennent-ils une armée de 188.000 hommes en Indochine, comme M. Daladier l'a récemment reconnu dans la presse? Pour combattre des fantômes, des "apparitions", ou bien pour se livrer à une agression armée contre un Etat réel, un véritable gouvernement, un peuple de plusieurs millions d'hommes qui lutte contre les interventionnistes étrangers pour la liberté et l'indépendance de sa patrie? Il suffit de poser cette question pour voir la situation absurde dans laquelle se trouvent le représentant de la France et les représentants qui partagent son point de vue.

77. Le Commandement de l'armée de la République démocratique du Vietnam a indiqué qu'au cours de la période comprise entre le mois de décembre 1946 et le mois de juin 1952, l'armée et le peuple de la République démocratique du Vietnam ont anéanti 219.346 soldats et officiers ennemis dans leur lutte de libération contre les interventionnistes étrangers. Comment un "Etat inexistant", une "armée inexistante", un gouvernement et un peuple "inexistants" auraient-ils pu anéantir plus de 200.000 soldats et officiers ennemis au cours d'une guerre de libération nationale? Il suffit de poser cette question et de juxtaposer les faits pour voir tout le manque de fondement et toute l'absurdité des affirmations du représentant de la France et de ceux des Etats-Unis et du Royaume-Uni, qui le soutiennent.

78. Il serait bien entendu pour le moins naïf d'attendre d'autres déclarations de la part des représentants de la France et du Royaume-Uni. Ils ne pouvaient pas nous dire autre chose. Les seuls Etats et les seuls gouvernement qu'ils considèrent comme légitimes sont ceux qu'ils ont eux-mêmes créés dans les pays coloniaux. Quant aux Etats qui ont été créés par les peuples coloniaux, qui veulent devenir libres et indépendants, et qui veulent se débarrasser du joug du régime colonial, les représentants de la France et du Royaume-Uni ne les reconnaissent pas et n'ont pas l'intention de les reconnaître.

79. La première demande d'admission de cet Etat nous est parvenue dès 1948; nous avons reçu la deuxième demande en 1951. Ce n'est pas la faute du Gouvernement de la République démocratique du Vietnam si certains fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies ont caché au Conseil de sécurité la demande d'admission de cet Etat que notre Organisation avait reçue en 1948. Cette demande est maintenant publiée sous forme de document; les membres du Conseil de sécurité en ont officiellement pris connaissance et savent ce qu'est ce gouvernement, comment il a été créé, où il siège et de quoi il s'occupe.

80. Le représentant de la France n'a été en mesure de réfuter aucun des faits cités dans la déclaration de la délégation de l'Union soviétique. Il est vrai que ces faits sont tirés de sources officielles, et notamment de la presse française et de la presse britannique, des déclarations de hautes personnalités, comme M. Douglas, membre de la Cour suprême des Etats-Unis, et de l'article de M. Daladier, homme politique français bien connu. Nous avons toutes les raisons de croire que ces personnalités connaissent bien les problèmes et les événements qui se déroulent en Indochine, et toutes ces personnalités ont, sur ces questions, un point de vue bien défini.

81. Le fait que les milieux dirigeants français poursuivent depuis plus de cinq ans déjà une lutte armée

French ruling circles have now been waging an obdurate armed struggle for over five years against that Republic and its people and that they are helped in that struggle by the United States of America, as recently became known from the official statements of Acheson and Lovett? Lovett admitted — this can be verified from the Press; I am quoting from memory — that the United States has sent armaments to Indo-China for a considerable amount, reckoned at many millions of dollars, but even American intervention in the Indo-Chinese war has produced no results.

82. These are the real facts. This constitutes proof of the fact that the Democratic Republic of Vietnam exists, that its army, parliament and government exist and, which is most important and fundamental, that its people exists. Neither an army, nor a government, nor a parliament can defend the liberty and independence of a State, unless the people supports that army, government and parliament. The Indo-Chinese people do not support the Bao Dai régime in Vietnam, the monarchist régime in Cambodia, or the monarchist régime in Laos. This has been officially admitted by such United States politicians as Justice Douglas of the Supreme Court of the United States.

83. What grounds, then, has the French representative to assert that the Government of the Democratic Republic of Vietnam is a non-existent government, that the said Republic is a non-existent State? What kind of phantom is this which has sent to the next world over 200,000 enemy soldiers and officers? A fine phantom indeed.

84. In the light of the facts mentioned there are absolutely no grounds for the assertions made in the Council by the French representative, and the draft resolution which was submitted by the USSR delegation must be put to the vote. All those who are against the admission of the Democratic Republic of Vietnam to membership in the United Nations will vote against the draft resolution and will thus express their attitude towards this Government and State, which is "non-existent", according to the French representative. Everyone can vote as he wishes. But they are obliged to vote, since the draft resolution relating to admission has been submitted by one of the delegations to the Security Council, in accordance with the rules of procedure and the established practice and order of our work.

85. The PRESIDENT: The representative of the Assistant Secretary-General will give an explanation regarding the point raised by the representative of the Soviet Union on the distribution of documents emanating from the Democratic Republic of Vietnam.

86. Dr. PROTITCH (Secretariat): I should like to inform the members of the Security Council that the Secretariat of the United Nations did not conceal the application from the Democratic Republic of Vietnam. When that application was received in November 1948, copies were immediately distributed to all members of the Security Council for their information on the decision of the then President of the Council. Later, the second application — the application of 1951 — was

acharnée contre la République démocratique du Vietnam et contre son peuple, et qu'ils sont maintenant aidés en cela par les Etats-Unis, ainsi qu'il ressort des récentes déclarations officielles de MM. Acheson et Lovett, ne constitue-t-il pas un argument convaincant en faveur de l'existence de cette république? M. Lovett a reconnu — et je cite de mémoire, il sera facile de vérifier dans les journaux — que les Etats-Unis ont envoyé en Indochine des armements dont la valeur s'élève à une somme très importante, de l'ordre de plusieurs millions de dollars. Cependant, l'intervention américaine dans la guerre d'Indochine n'a, elle non plus, donné aucun résultat.

82. Voilà les faits tels qu'ils sont. Tout cela prouve qu'il existe bien une République démocratique du Vietnam, dotée d'une armée, d'un parlement, d'un gouvernement; tout cela prouve enfin qu'il existe bien, et c'est là le plus important, je dirai même l'essentiel, un peuple vietnamien. Aucune armée, aucun gouvernement, aucun parlement ne seraient en mesure de défendre la liberté et l'indépendance de l'Etat s'ils n'avaient pas l'appui du peuple. Les peuples de l'Indochine ne soutiennent ni le régime de Bao-Daï au Vietnam, ni le régime monarchiste au Cambodge et au Laos. Cela a été officiellement reconnu par une personnalité politique américaine comme M. Douglas, membre de la Cour suprême des Etats-Unis.

83. Sur quoi donc le représentant de la France se fonde-t-il pour affirmer que le Gouvernement de la République démocratique du Vietnam est un gouvernement inexistant et que la République elle-même est un "Etat inexistant", une "apparition" en quelque sorte, une apparition qui a tout de même expédié dans l'autre monde plus de 200.000 soldats et officiers ennemis.

84. Ces faits montrent que des déclarations comme celles que fait ici le représentant de la France ne reposent absolument sur aucun fondement, et qu'il faut mettre aux voix le projet de résolution présenté par la délégation de l'Union soviétique. Ceux qui s'opposent à l'admission de la République démocratique du Vietnam à l'Organisation des Nations Unies voteront "contre" et, ce faisant, manifesteront leur attitude à l'égard de ce gouvernement, de cet Etat que le représentant de la France se plaît à considérer comme "inexistant". Chacun peut voter comme il l'entend. Mais tout le monde doit voter, puisque le projet de résolution relatif à l'admission a été présenté par l'une des délégations au Conseil de sécurité, conformément au règlement intérieur, à la pratique établie et aux usages suivis dans nos travaux.

85. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant du Secrétaire général adjoint va donner une explication concernant la question soulevée par le représentant de l'Union soviétique, de la distribution de certain document émanant de la République démocratique du Vietnam.

86. M. PROTITCH (Secrétariat) (*traduit de l'anglais*): Je tiens à informer les membres du Conseil de sécurité que le Secrétariat des Nations Unies n'a pas tenu secrète la demande de la République démocratique du Vietnam. A l'époque où cette demande lui est parvenue et sur instruction du membre du Conseil qui était alors Président, il en a fait distribuer copie à tous les membres du Conseil. La seconde demande, celle qui a été présentée en 1951, a été automatiquement

automatically produced as a document, and, at the request of the Soviet Union delegation, the document of 1948 has recently been distributed as a document of the Security Council.

87. Mr. BOKHARI (Pakistan): May I for a moment revert to the point of order raised a little while ago by the representative of Chile. My delegation agrees with the point of order he raised. The Security Council, it will be remembered, took definite decisions not to refer the applications of Japan, Libya, Cambodia, Laos and Vietnam to the Committee on the Admission of New Members [*599th meeting*]. It was in view of those positive decisions that those matters were taken up here in the Security Council. My delegation maintains that we should not take up the present matter here unless there is a definite proposal — and unless the Security Council adopts that proposal — not to refer the matter to the Committee on the Admission of New Members.

88. The PRESIDENT: In reply to the representative of Pakistan, I might say that the Security Council decided at successive meetings to include in its agenda document S/2466, the application of the Democratic Republic of Vietnam. This matter has been discussed this morning by the Security Council. Unless the Pakistan delegation wishes to present a formal proposal to refer the matter to the Committee on the Admission of New Members, I think we shall pass to the vote.

89. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): At the [*600th*] meeting of the Security Council on 16 September, the proposals to the effect that the applications should not be considered were withdrawn. Thus, the Security Council tacitly agreed not to consider proposals to omit the consideration of the application of the Democratic Republic of Vietnam and left it on its agenda. By doing so, it in fact began to consider the application.

90. Moreover, when I drew the French representative's attention to the fact that the application of the Republic of Vietnam contained the history of the establishment of that State and a reference to the acknowledgment of that State by the French Government, he replied that he did not wish to answer separate questions, but would prefer to reply when the question of the admission of the Republic of Vietnam came up for discussion. Members of the Security Council have therefore tacitly agreed that the Council is proceeding to discuss this question. Furthermore, when I informed the President of the Security Council at that meeting that "If we are proceeding to consider the application submitted by the Democratic Republic of Vietnam, I am prepared to speak at once," he did not say at the time that we would not consider the question. He said then that he proposed to proceed to the consideration of the Libyan application. There were no objections from anyone. We considered the applications for the admission of Libya, Japan and the three Franco-American puppet States of Indo-China, but when the time came to consider the application for the admission of the Democratic Republic of Vietnam, some representatives,

reproduite dans un document du Secrétariat et, à la demande de la délégation de l'Union soviétique, le document de 1948 a récemment été distribué sous forme de document du Conseil.

87. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Je me permets de revenir sur la question d'ordre soulevée il y a quelques instants par le représentant du Chili. Ma délégation partage son opinion. C'est, on s'en souvient, en vertu de décisions formelles du Conseil que les demandes du Japon, de la Libye, du Cambodge, du Laos et du Vietnam n'ont pas été renvoyées au Comité d'admission de nouveaux Membres [*599ème séance*]. C'est en vertu de ces décisions formelles que le Conseil a procédé à l'examen de ces demandes. Ma délégation considère que nous ne devrions examiner la question qui nous est soumise présentement que si une proposition formelle était déposée à l'effet de ne pas renvoyer la question au Comité d'admission de nouveaux Membres et si une telle proposition était adoptée par le Conseil.

88. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Pour répondre au représentant du Pakistan, je me permets de rappeler que le Conseil de sécurité a décidé, au cours de plusieurs séances successives, d'inclure dans son ordre du jour, le document S/2466, l'examen de la demande de la République démocratique du Vietnam. Cette question a été examinée ce matin par le Conseil de sécurité. A moins que la délégation du Pakistan ne propose formellement de renvoyer la question au Comité d'admission de nouveaux Membres, j'estime que nous devons passer au vote.

89. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Les propositions tendant à ce que cette demande ne soit pas examinée ont été retirées au cours de la séance du Conseil de sécurité du 16 septembre [*600ème séance*]. De cette façon, le Conseil de sécurité a tacitement décidé de ne pas s'occuper de la proposition tendant à ne pas examiner la demande de la République démocratique du Vietnam, laquelle est donc restée inscrite à son ordre du jour. En fait, il en a, par cela même, abordé l'examen.

90. En outre, lorsque j'ai attiré l'attention du représentant de la France sur le fait que la demande de la République du Vietnam comprend un bref exposé historique sur la création de cet Etat et indique que la France en a reconnu le gouvernement, le représentant de la France a répliqué qu'il ne souhaitait pas répondre question par question, mais qu'il préférait le faire à l'occasion de l'examen de la demande d'admission de la République du Vietnam. Les membres du Conseil de sécurité ont donc pour ainsi dire tacitement consenti à ce que le Conseil aborde l'examen de cette question. De plus, j'ai dit à cette séance au Président du Conseil de sécurité que, si nous abordions l'examen de la demande de la République démocratique du Vietnam, j'étais prêt à prendre la parole immédiatement. Le Président n'a pas dit du tout que nous n'examinerions pas cette question. Il a simplement proposé, à ce moment-là, de passer à l'examen de la question de la Libye. Personne n'a formulé aucune espèce de protestation. Nous avons examiné les demandes d'admission de la Libye, du Japon et des trois Etats fantoches franco-américains d'Indochine, mais, lorsque le moment est venu d'examiner la demande d'admission de la

including of course the French representative, evinced a desire to object to that question being considered.

91. What grounds are there for this? Absolutely none. I also consider that there are no grounds for challenging the ruling which the President made when he proposed that we should proceed to vote on the USSR draft resolution, thus concluding the debate on the question and expressing our views on the resolution and the application of the Democratic Republic of Vietnam by voting, and not by procedural debate. If there is any wish to prolong the procedural debate, let us do so by all means. I am prepared to take an active part in it. In accordance with rule 10, if we do not conclude this discussion now, I insist that a meeting of the Security Council should be convened as soon as possible, today at 3 p.m., in order that we may continue the debate, since any question, the consideration of which is not concluded at a given meeting, is automatically included in the agenda of the next meeting.

92. Let us continue the discussion of this question, if anyone wishes to smother the problem in procedural debate. This is the only angle from which we can consider references to procedure from those who are against the examination of the application of Republican Vietnam. Since the Security Council has begun to consider all six applications, it is essential to bring the matter to its conclusion, or, if you wish, to continue the procedural debate. I am prepared to take part in it.

93. The PRESIDENT: Before calling on the representative of Pakistan, I would request him not to insist on this procedural point unless he feels very strongly about it. The Council has discussed this matter. There seems to be a tacit consensus on the part of the Council to pass to the vote, but if we are going to discuss the point raised by the representatives of Chile and Pakistan, a procedural discussion will follow which might take considerable time.

94. Mr. BOKHARI (Pakistan): You can rest assured, Mr. President, that nobody will attempt to waste the time of the Security Council unless he attaches some importance to the matter which he has to put on record on behalf of his Government. You have been kind enough to point out, first of all, that this item has appeared on the agenda of the Security Council in successive meetings. I understood you to assume from that statement that, therefore, the Security Council could discuss the application without referring it to a committee. I respectfully disagree.

95. The fact that an item appears on the agenda of the Security Council, especially if it is an item relating to the admission of new Members, does not mean that, therefore, it need not go to a committee. Even if it is to go to a committee it must first appear on the agenda of the Security Council. Therefore, its appearance on the agenda does not signify anything with regard to the question we are discussing.

République démocratique du Vietnam, certains ont jugé bon de protester contre l'examen de cette demande, le représentant de la France en tout premier lieu, bien entendu.

91. Cette attitude peut-elle se justifier? Absolument pas. J'estime également qu'il n'y a pas lieu de contester la déclaration qu'a faite le Président, lorsqu'il a proposé de procéder au vote sur le projet de résolution de l'Union soviétique et d'en terminer ainsi avec cette question, en exprimant l'attitude du Conseil à l'égard de ce projet et de la demande de la République démocratique du Vietnam au moyen d'un vote, et non pas par des discussions sur la procédure. Si certains désirent prolonger les débats de procédure, qu'ils le fassent. Je suis prêt à y prendre une part très active. Me référant à l'article 10, j'insiste, au cas où nous ne terminerions pas ces débats à présent, pour qu'une séance du Conseil de sécurité soit convoquée dans le plus bref délai, aujourd'hui à 15 heures, afin de nous permettre de poursuivre les débats, toute question dont l'examen n'est pas achevé au cours d'une séance étant portée automatiquement à l'ordre du jour de la séance suivante.

92. Je suis tout disposé à ce que nous poursuivions la discussion si quelqu'un souhaite noyer cette question dans un débat de procédure. On ne peut interpréter autrement ce désir de recourir à la procédure de la part de ceux qui s'opposent à ce que l'on examine la demande du Vietnam républicain. Puisque le Conseil de sécurité a abordé l'examen des six demandes, il est indispensable d'en terminer avec cette question, ou bien, si vous le préférez, de continuer les débats sur la procédure. Je suis prêt à y prendre part.

93. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole au représentant du Pakistan, je le prierai de ne pas insister sur cette question de procédure à moins qu'il ne la considère comme très importante. Le Conseil a discuté la question. Il semble que ses membres sont tacitement d'accord pour passer au vote. Si, par contre, nous nous mettons à débattre le point soulevé par les représentants du Chili et du Pakistan, il s'ensuivra une discussion de procédure qui risque de prendre beaucoup de temps.

94. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Je crois pouvoir vous assurer, Monsieur le Président, que nul d'entre nous ne retiendra l'attention du Conseil à moins qu'il n'attache une réelle importance à la question que, comme représentant de son gouvernement, il désire voir mentionner au procès-verbal. Vous avez tout d'abord fait observer, Monsieur le Président, que cette question a figuré à l'ordre du jour de plusieurs séances successives du Conseil. Il m'a semblé que vous vouliez dire par là que le Conseil de sécurité pouvait la mettre en discussion sans la renvoyer à un comité. Je me permets de ne pas être de cet avis.

95. Le fait qu'une question, surtout s'il s'agit de l'admission de nouveaux Membres, a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité ne signifie pas que cette question ne doit pas être renvoyée à un comité ou à une commission. Même s'il est entendu qu'elle sera par la suite renvoyée à un autre organe, la question doit d'abord être inscrite à l'ordre du jour du Conseil. La question qui nous occupe a été inscrite à l'ordre du jour, mais cela ne signifie rien de particulier.

96. Secondly, you, Mr. President, have been good enough to say that the matter has been discussed. Of course that is obvious, but we took all that discussion to be a discussion preliminary to the decision of the Security Council to refer the matter to a committee or not to refer the matter to a committee. We maintain that in order not to refer it to a committee, a positive decision is necessary. Since then a certain confusion has arisen, I think, which probably led the representative of the Soviet Union to make the last intervention in the way in which he did.

97. At the Security Council's meeting held in the afternoon of 16 September, the representative of France made the following statement:

"It [the French delegation] still takes the view that, as the so-called Democratic Republic of Vietnam cannot be considered to be a State, any discussion on the question of its admission is pointless. It reserves the right to raise this prior question and to adduce whatever arguments may be necessary whenever it deems it proper to do so during the actual debate."

98. In other words, the view of the French representative was that this matter need not be discussed at all in any shape or from. That is not the point which my delegation is making. My delegation is making the point that according to rule 59, unless the Council takes a positive decision, the matter automatically must go to the Committee on the Admission of New Members. In making this point I am making exactly the same point that Mr. Malik himself made at our [*599th*] meeting held in the afternoon of 12 September. I shall read from his statement. This statement is in reference to the application of the Democratic Republic of Vietnam.

"The Security Council and its President must be governed by rule 59 of the rules of procedure in regard to this application, which must be referred to the Committee on the Admission of New Members. Let the Committee consider the application and reach a conclusion on it."

99. I have clarified my position and beyond that I have no desire to prolong this discussion and, least of all, to let it degenerate into a wrangle.

100. The PRESIDENT: As I have explained on previous occasions, the automatic reference of applications to the Committee on the Admission of New Members is contrary to all the precedents of the Council. As proof of this, I might mention the fact that the representative of Pakistan was the President of the Security Council during the month of April. The application of the Democratic Republic of Vietnam had then been pending since 3 January 1952. The representative of Pakistan did not feel that he was compelled by the rules of procedure to submit this application to the Committee on the Admission of New Members. That is the best proof available that there is no such practice as the automatic reference of applications by the President to the Committee on the Admission of New Members.

101. Mr. SANTA CRUZ (Chile) (*translated from French*): I agree with the observation made by the

96. En second lieu, vous avez précisé, Monsieur le Président, que la question avait été débattue. Nul n'en disconviendra, mais nous avons tous considéré le débat qui a eu lieu comme une discussion préliminaire qui se terminerait par une décision du Conseil tendant à renvoyer ou à ne pas renvoyer la question à un comité. Nous persistons à penser que, si le Conseil est résolu à ne pas renvoyer la question à un comité, il faut qu'il le décide expressément. Depuis lors, il me semble qu'une confusion s'est produite. C'est cette confusion qui a sans doute incité le représentant de l'Union soviétique à intervenir comme il vient de faire.

97. A la séance que le Conseil a tenue dans l'après-midi du 16 septembre, le représentant de la France s'est exprimé dans les termes suivants:

"Elle" — il s'agit de la délégation française — "estime toujours que, la prétendue République démocratique du Vietnam ne pouvant être tenue pour un Etat, toute discussion sur son admission est, de ce fait, sans objet. Elle se réserve de soulever cette question préjudicielle et de faire valoir tous les arguments qu'elle jugera utiles à cet effet au moment qui lui paraîtra le plus opportun, au cours du débat actuellement ouvert."

98. En d'autres termes, le représentant de la France estime que cette question n'appelle aucun examen, à quelque titre que ce soit. Mais ce n'est pas de quoi je veux parler. Ce que je veux dire, c'est que, aux termes de l'article 59, à moins que le Conseil de sécurité n'en décide autrement, la demande d'admission est automatiquement renvoyée à l'examen du Comité. Ce disant, je ne fais que répéter ce qu'a dit M. Malik lui-même lors de notre séance de l'après-midi du 12 septembre [*599ème séance*]. Je vais le citer. Sa déclaration a trait à la demande de la République démocratique du Vietnam.

"Le Conseil de sécurité et son Président doivent se conformer à l'article 59 du règlement intérieur en ce qui concerne cette demande. Il convient donc de renvoyer cette demande à l'examen du Comité d'admission de nouveaux Membres qui rendra compte au Conseil."

99. J'ai cru devoir définir clairement ma position, mais je ne tiens nullement à prolonger le débat et, encore moins, à le voir dégénérer en querelle.

100. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Ainsi que je l'ai déjà précisé à plusieurs reprises, le renvoi automatique des demandes au Comité d'admission de nouveaux Membres est contraire à la procédure qu'a suivie le Conseil jusqu'ici. A l'appui de cette affirmation, je me permets de rappeler que le représentant du Pakistan était Président du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril. La demande de la République démocratique du Vietnam avait été déposée le 3 janvier 1952. Le représentant du Pakistan n'a pas jugé que le règlement intérieur l'obligeait à renvoyer cette demande au Comité d'admission de nouveaux Membres. Cela, à mon sens, prouve de façon irréfutable qu'il n'existe pas — en pratique du moins — de renvoi automatique des demandes d'admission par le Président au Comité d'admission de nouveaux Membres.

101. M. SANTA CRUZ (Chili): Je ferai la même observation que le représentant du Pakistan: ma délé-

representative of Pakistan. My delegation does not consider itself bound by the precedent which is now being established.

102. Mr. TSIANG (China): I assume that the procedural debate is over and that the President is about to put the question to the vote. I would like very briefly to explain my vote.

103. I shall vote against the draft resolution for one reason and for one reason only: the people who have submitted the application in document S/2466 have no right to make such an application at all.

104. The PRESIDENT: As there are no further speakers, I shall put to the vote the draft resolution, set forth in document S/2773, on the application of the Democratic Republic of Vietnam for admission to membership in the United Nations.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: Brazil, Chile, China, France, Greece, Netherlands, Pakistan, Turkey, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and the United States of America.

The draft resolution was rejected by 10 votes to 1.

105. Mr. AUSTIN (United States of America): I will not detain the Council. I merely wish to give an explanation of the vote of the United States against the Soviet Union draft resolution contained in document S/2773. In the opinion of the United States, this so-called Republic is not a State. It does not measure up to the commonly accepted test of statehood. It has no established capital. It is simply a name given by Vietminh to their armed rebellion against recognized authority. In the opinion of my Government, no discussion or consideration is needed to reach the conclusion that the Security Council should reject, as it has done, the Soviet Union draft resolution which attempts to give this so-called application the status of a true request by a State for membership in the United Nations.

106. The PRESIDENT: I suggest that the Security Council should meet again at 3 o'clock this afternoon to consider the matter of the report to the General Assembly.

107. Mr. BOKHARI (Pakistan): If it will equally suit the convenience of the President, I would suggest that we should meet at 3.30 p.m. because it is now 1.30 p.m.

108. Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I had not intended to speak at this late hour but the United States representative's explanation of his vote compels me to make a few remarks on the matter.

109. It is essential to point out that the United States recently assumed the main role in the aggressive war

gation ne se considère pas liée par le précédent qu'on veut créer en ce moment.

102. M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Je pense que la discussion de procédure est maintenant terminée et que le Président est sur le point de mettre le projet de résolution aux voix. Je voudrais expliquer mon vote en quelques mots.

103. La raison, la seule raison pour laquelle je voterai contre le projet de résolution est que les personnes qui ont formulé la demande d'admission qui figure au document S/2466 n'ont aucun titre pour présenter une telle demande.

104. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Puisqu'aucun autre membre du Conseil ne désire prendre la parole, je vais mettre aux voix le projet de résolution relatif à la demande d'admission de la République démocratique du Vietnam comme Membre des Nations Unies; ce projet de résolution fait l'objet du document S/2773.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Brésil, Chili, Chine, France, Grèce, Pays-Bas, Pakistan, Turquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Par 10 voix contre une, le projet de résolution est rejeté.

105. M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je ne désire pas prolonger indûment le débat. Je tiens simplement à expliquer pourquoi les Etats-Unis ont voté contre le projet de résolution de l'Union soviétique qui figure dans le document S/2773. Les Etats-Unis estiment que la prétendue République n'est pas un Etat. Elle ne satisfait pas aux conditions communément acceptées pour être considérée comme un Etat. Elle n'a aucune capitale établie. Elle n'est que le nom qu'a donné le Vietminh à la rébellion armée contre l'autorité reconnue. Mon gouvernement estime qu'aucun débat ou examen n'était nécessaire pour aboutir à la conclusion que le Conseil de sécurité devait rejeter, comme il l'a fait, le projet de résolution de l'Union soviétique qui cherchait à conférer à cette prétendue demande les qualités d'une requête authentique formulée par un Etat pour être admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

106. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): Je suggère que le Conseil de sécurité se réunisse à nouveau aujourd'hui à 15 heures, pour examiner la question du rapport qu'il doit présenter à l'Assemblée générale.

107. M. BOKHARI (Pakistan) (*traduit de l'anglais*): Si cela convient également au Président, je suggérerais, en raison de l'heure tardive — car il est maintenant 13 h. 30 — que nous nous réunissions à 15 h. 30.

108. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'avais pas l'intention d'intervenir, étant donné l'heure avancée, mais l'explication de vote du représentant des Etats-Unis m'oblige à dire quelques mots.

109. Il est indispensable de souligner le fait que les Etats-Unis ont à présent assumé le rôle principal dans

against the people of Vietnam when it became obvious that the French armed forces were incapable of dealing with the resistance of the people of Vietnam and with the armed forces of the Democratic Republic of Vietnam.

110. The following facts of French origin will indicate the extent of United States participation in the war of aggression against the people of Indo-China.

111. In July of this year the French Resident-Minister in Indo-China, Mr. Letourneau, declared after his report to Washington (the French leaders of the aggression in Indo-China are given to reporting in Washington and not in Paris) that American military aid amounted to no less than 40 per cent of the total of aid sent to Indo-China. Mr. Acheson, the United States Secretary of State, at a Press conference on 18 June, officially announced that 150 American vessels had arrived some time before at Saigon with American arms and military supplies. According to the American Press, the value of American military supplies for the conduct of the aggressive war against the Indo-Chinese people already exceeds $1,000 million. From this it follows that the American ruling circles have long since been actively engaged in a war against the people of Vietnam and that is why the representatives of the Anglo-American bloc — headed by the United States of America — are opposing with such hostility the admission of the Democratic Republic of Vietnam to the United Nations and are even stating that they do not consider it to be a government and that it is non-existent. At the same time hundreds of American military transports are supplying American arms and military supplies for the struggle against this non-existent State and its people, who are fighting valiantly and heroically, against foreign Franco-American interventionists, for their freedom and independence.

112. Mr. KYROU (Greece): I wish to speak on a point of order. I take it that under our rules of procedure, after or before a vote is taken, every member of this Council has a right to explain his vote. However, the statement of the representative of the Soviet Union was not at all an explanation of his vote. It was an interpretation or an explanation of the explanation of the vote of the representative of the United States.

113. I could go on to explain Mr. Malik's explanation of the explanation, and so on. That is why I would suggest that we stick to our rules of procedure.

The meeting rose at 1.35 p.m.

la guerre d'agression contre le peuple vietnamien, lorsqu'il est apparu avec évidence que les forces armées françaises n'étaient pas en mesure de venir à bout de la résistance du peuple vietnamien et des forces armées de la République démocratique du Vietnam.

110. Les indications officielles suivantes, par exemple, nous permettront de juger de la mesure dans laquelle les Etats-Unis prennent part à l'agression armée contre les peuples de l'Indochine.

111. En juillet 1952, M. Letourneau, Ministre Résident représentant la France en Indochine, a déclaré, après avoir présenté son rapport à Washington — car les dirigeants français qui sont à la tête de l'agression en Indochine rendent compte de l'évolution des opérations à Washington, et non à Paris — que l'aide militaire des Etats-Unis ne représente pas moins de 40 pour 100 de toutes les livraisons de matériel de guerre à l'Indochine. A une conférence de presse du 18 juin, M. Acheson, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, a officiellement reconnu que le 150ème cargo américain transportant des armements et des munitions américains était depuis longtemps déjà arrivé à Saïgon. D'après les informations parues dans la presse américaine, la valeur du matériel de guerre américain livré en vue de poursuivre la guerre d'agression contre les peuples de l'Indochine s'élève déjà à un milliard de dollars. Il s'ensuit que, depuis longtemps déjà, les milieux dirigeants des Etats-Unis sont activement intervenus dans la lutte contre le peuple vietnamien; il n'est donc pas étonnant que les représentants du bloc anglo-américain, celui des Etats-Unis en tête, s'opposent avec tant de véhémence à l'admission de la République démocratique du Vietnam à l'Organisation des Nations Unies et vont jusqu'à déclarer qu'ils "ne reconnaissent" pas cette république en tant qu'Etat, et qu'ils la considèrent comme "inexistante". Pendant ce temps, des centaines de cargos militaires américains acheminent des munitions et des armements américains en vue de la lutte contre cet Etat "inexistant" et son peuple, qui combat avec courage et héroïsme contre les interventionnistes franco-américains, pour défendre sa liberté et son indépendance.

112. M. KYROU (Grèce) (*traduit d l'anglais*): Je désire dire quelques mots sur une question d'ordre. Si je comprends bien, d'après le règlement intérieur, chaque membre du Conseil a le droit d'expliquer son vote après ou avant la mise aux voix d'une proposition. Cependant, la déclaration du représentant de l'Union soviétique ne constitue nullement une explication de son vote. C'est une interprétation ou une explication de l'explication de vote du représentant des Etats-Unis.

113. Je pourrais continuer en expliquant l'explication que M. Malik a donnée de cette explication, etc., mais je préfère demander au Conseil d'observer strictement son règlement intérieur.

La séance est levée à 13 h. 35.

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS
DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA — ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIA — AUSTRALIE
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney.

BELGIUM — BELGIQUE
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIA — BOLIVIE
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRAZIL — BRESIL
Livraria Agir, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro.

CANADA
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Les Presses Universitaires Laval, Quebec.

CEYLON — CEYLAN
The Associated Newspapers of Ceylon, Ltd., Lake House, Colombo.

CHILE — CHILI
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.

CHINA — CHINE
Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd., Shanghai.

COLOMBIA — COLOMBIE
Librería Latina Ltda., Carrera 6a., 13-05, Bogotá.

COSTA RICA — COSTA-RICA
Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

CZECHOSLOVAKIA — TCHECOSLOVAQUIE
Ceskoslovensky Spisovatel, Narodni Trida 9, Praha I.

DENMARK — DANEMARK
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.

DOMINICAN REPUBLIC — REPUB. DOMINICAINE
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ECUADOR — EQUATEUR
Librería Científica, Box 362, Guayaquil.

EGYPT — EGYPTE
Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

EL SALVADOR — SALVADOR
Manuel Navas y Cía., la Avenida sur 37, San Salvador.

ETHIOPIA — ETHIOPIE
Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis-Abeba.

FINLAND — FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.

FRANCE
Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V.

GREECE — GRECE
"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA
Goubaud & Cía. Ltda., 5 Avenida sur 28, Guatemala.

HAITI
Librairie "A la Caravelle," Boîte postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS
Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.

INDIA — INDE
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras I.

INDONESIA — INDONESIE
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAN
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

IRAQ — IRAK
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRELAND — IRLANDE
Hibernian General Agency Ltd., Commercial Buildings, Dame Street, Dublin.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.

ITALY — ITALIE
Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.

LEBANON — LIBAN
Librairie universelle, Beyrouth.

LIBERIA
J. Momolu Kamara, Monrovia.

LUXEMBOURG
Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXICO — MEXIQUE
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NETHERLANDS — PAYS-BAS
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZELANDE
U. N. Assn. of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

NICARAGUA
Dr. Ramiro Ramírez V., Managua, D.N.

NORWAY — NORVEGE
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

PAKISTAN
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.

PANAMA
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PERU — PEROU
Librería Internacional del Perú, S.A., Casilla 1417, Lima.

PHILIPPINES
D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Juan.

PORTUGAL
Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

SWEDEN — SUEDE
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SWITZERLAND — SUISSE
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich I.

SYRIA — SYRIE
Librairie Universelle, Damas.

THAILAND — THAILANDE
Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURKEY — TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION OF SOUTH AFRICA — U. SUD-AFRICAINE
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

U. S. OF AMERICA — ETATS-UNIS D'AMERIQUE
Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

URUGUAY
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elía, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.

VENEZUELA
Distribuidora Escolar S.A., Manduca a Ferranquin 133, Caracas.

YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita 23-11, Beograd.

U. N. publications can also be obtained from the following firms:

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

AUSTRIA — AUTRICHE
B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., I. Graben 31, Wien I.

GERMANY — ALLEMAGNE
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, Frankenstrasse 14, Köln-Junkersdorf.
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

JAPAN — JAPON
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo.

SPAIN — ESPAGNE
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

(52B1)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in Canada

Price: 25 cents (U.S.)
(or equivalent in other currencies)

72943—February 1953—1775